



Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire de milieux humides

Florence Thinzilal – Forum des marais atlantiques

20 novembre 2019 – Gth agriculture



Déroulé de l'intervention

Première partie « actualités/temps forts » - 20 min

- ✓ Retour sur la rencontre technique du 16/17 octobre en Baie de Somme
- ✓ Point d'avancement sur le groupe de travail MAE/PSE
- ✓ Interventions pour le forum des gestionnaires de la biodiversité

Seconde partie « focus sur la création de l'association foncière pastorale du marais de Brouage » - 25 min

- ✓ Présentation de la création de l'AFP du marais de Brouage
- ✓ Présentation de la fiche procédure sur la création d'AFP

Rencontre technique du 16 et 17 octobre en Baie de Somme



Objectif : favoriser le partage d'expériences autour d'un ou plusieurs sujets porteurs du site pilote accueillant

Thème choisi : les actions d'accompagnement technique et de conseil proposées aux éleveurs menées en Baie de Somme et de la plaine picarde - sujet bien avancé sur le territoire

Accueil la veille au soir chez un éleveur en présence des éleveurs du secteur impliqués et des élus (CA80 et SMBSGLP)
Point de vue de l'éleveur sur la mise en place de la démarche Patur'ajuste sur son exploitation

Présentation en salle pour le SMBSGLP et de la CA 80 sur les suivis des performances technico-économiques proposés et sur l'accompagnement technique avec Patur'ajuste

Visite d'une autre exploitation permettant à l'éleveur de partager et d'échanger sur le suivi et l'accompagnement pour la gestion raisonnée du parasitisme et sur la structuration d'une filière viande (Marque Baie de Somme saveur) pour répondre à la demande de « qualité » des consommateurs => obtenir une bonification financière ou un label

Les deux éleveurs ont évoqué leur changement de regard ou de pratiques en lien avec l'accompagnement proposé.

Rencontre technique du 16 et 17 octobre en Baie de Somme



Avancement du groupe de travail MAE-PSE



- Réunion du GT MAE-PSE au MAA le 24/09/2019 :
 - Note préparatoire commune récapitulant les questionnements relatifs à l'expérimentation de MAE collectives et articulation MAEc et PSE
 - Présents : 1 représentant par site pilote, le président du GT MAE/PSE, le président du Gth agriculture et le FMA
 - À noter le BAZDA, bureau compétent sur cette question n'a pas se rendre disponible pour la réunion
- Retours du MAA :
 - Attente : Bilan précis des MAEC actuelles dans le cadre des réflexions pour la prochaine PAC – fiches de synthèse fournies
 - Volet « test »: **Proposition écrite d'un plan commun** « prêt à l'emploi »

Avancement du groupe de travail MAE-PSE

- Actuellement la note regroupant les mesures proposées au test et les évolutions identifiées nécessaires pour le test est en cours de finalisation.
- Il a été décidé de présenter un travail différencié par site pour s'adapter au mieux aux enjeux du territoire et à la faisabilité du test. Il va donc être proposé de tester plusieurs structurations de contractualisation collective.
- Prochaine réunion prévue le 28 novembre prochain.
- La note devrait être transmise au MAA avant la fin d'année 2019.
- Le calendrier du GT MAEc/PSE ainsi que les prochaines étapes seront établis lors de la réunion du 28 novembre

Interventions sur les démarches territoriales en faveur de l'élevage en milieux humides pour le forum des gestionnaires de la biodiversité



Le Forum des gestionnaires a pour objectif de permettre aux gestionnaires de la biodiversité d'échanger leurs expériences, connaissances et savoir-faire autour d'un thème, de dégager les enjeux et d'ouvrir un débat prospectif.

Date et lieu : 11 décembre 2019 à Paris (Espace Saint Martin)

Thème : les milieux humides – de la planification à l'action écologique

La journée sera organisée en trois séquences thématiques:

- ✓ Gérer : gestion intégrée des milieux humides à l'échelle des territoires
- ✓ Préserver : stratégie foncière et gestion des usages
- ✓ Restaurer : travaux en zone humide ou marais

Interventions prévues :

Session 1 - Gestion intégrée des milieux humides à l'échelle des territoires

Ambition partagée en faveur d'une gestion collective du marais de Brouage

Vérane Pagani, Chef de projet «marais de Brouage» - Entente intercommunautaire du marais de Brouage

Les réseaux agricoles intégrant les enjeux élevage et milieux humides dans leurs projets de territoires

Florence Thinzilal, Chef de projet « préservation élevage extensif en milieux humides »- Forum des marais atlantiques

Marais de Brouage

- ✓ Une des plus grandes zones humides rétro-littorales de la façade atlantique française
Zone humide majeure des territoires de Marennes et Rochefort
Plus vaste ensemble de prairies permanentes à l'échelle des marais charentais
- ✓ Maillon essentiel de gestion de la ressource en eau
Plus de 1500 km de canaux – réseau très dense
Un rôle tampon, d'épuration des eaux
- ✓ Milieu d'une grande richesse écologique
- ✓ Support d'activités économiques extensives structurantes : l'élevage, l'ostréiculture , des activités de loisirs traditionnelles (chasse, pêche)
- ✓ Un site classé et des sites patrimoniaux emblématiques (Brouage, Broue, château St Jean d'Angle)

- Période de modernisation de l'agriculture dans les années 1980
 - Abandon progressif élevage : agrandissement et spécialisation au profit des productions végétales
 - Ou maintien élevage : en général, augmentation des cultures fourragères
- Toutefois, spécificité Brouage : un des marais les plus préservés

- Majorité de **polyculture/élevage** avec complémentarité terres hautes-marais
- Elevage **extensif** : < 1UGB/ha ; 8000ha de prairies en MAE
- 180 exploitants concernés
- Grande diversité de pratiques : localisation des sièges d'exploitation ; % de la SAU en marais ; types de production (élevage, céréaliculture, voire viticulture)
- Cheptel de Brouage représente **27 % du cheptel départemental vaches allaitantes**

Aujourd'hui : un risque persistant de disparition de l'activité d'élevage à moyen terme



Création de l'association foncière pastorale du marais de Brouage



Problématique du marais de Brouage :

Déclin de l'élevage et augmentation du nombre de parcelles abandonnées

Qu'est ce qu'une association pastorale?

- ✓ Dispositif élaboré pour répondre aux problématiques similaires en montagne
- ✓ Les AFP appartiennent « à la famille » des associations syndicales de propriétaires – soumis à la même réglementation
- ✓ L'existence d'une AFP laisse intacts les usages non agricoles
- ✓ L'AFP constitue également un cadre adapté pour l'installation agricole en zone difficile
- ✓ L'AFP a capacité à être maître d'ouvrage collectif, par délégation des propriétaires pour réaliser différents types de travaux, rassembler les aides des financeurs publics correspondants et éventuellement emprunter

Fiche d'identité de l'AFP marais de Brouage

Elle regroupe 1959 propriétaires et couvre 4825 parcelles, soit une surface totale de plus de 7500 hectares répartis sur 8 communes

0,5 ETP pour la gestion administrative de la structure

Création de l'association foncière pastorale du marais de Brouage



Attentes par rapport à cet outil :

- ✓ Contribuer au maintien de l'activité d'élevage, assurer la mise en valeur et la gestion foncière du territoire,
- ✓ Lutter contre le morcellement excessif du foncier qui influe sur le développement des friches et la désertification progressive du territoire en de trouver des occupants pour les parcelles libres ou à l'abandon
- ✓ Réaliser des travaux d'amélioration et de protection des sols et, d'autre part, de gérer les fonds à finalité pastorale

Avantages et inconvénients identifiés pour la création et l'outil en lui-même :

- ✓ Dispositif non connu par les services de l'Etat hors zone de montagne
- ✓ Etape supplémentaire pour les zones de plaine : Reconnaître le caractère pastoral des communes incluses dans le périmètre de l'AFP
- ✓ Nécessité de mettre en place en parallèle et en miroir un collectif d'éleveurs pour répondre à la problématique identifiée

Création de l'association foncière pastorale du marais de Brouage



Afin de capitaliser et transmettre cette expérience, une fiche procédure pour la création d'une AFP hors zone de montagne est en cours de finalisation.

Une première version a été élaboré durant l'été 2019, celle-ci a été soumise à un panel pour identifier les manques ou les incompréhensions.

- ✓ Elle reprend toutes les étapes de création de l'AFP du marais de Brouage (14 étapes au total)
- ✓ Elle identifie les étapes obligatoires et facultatives mais qui se sont révélées nécessaires dans de la procédure
- ✓ Elle sera accompagnée des documents mis à disposition par l'AFP :
 - modèle de délibération actant l'accord de principe des ASP,
 - modèle de courrier d'information à destination des propriétaires,
 - modèle de note explicative, modèle de questionnaire à destination des propriétaires,
 - modèle de délibération sollicitant le Préfet
 - modèle de statuts

Version finale prévue pour fin 2019/début 2020, une large diffusion sera réalisée. L'ensemble des ressources sur le site internet du FMA



Contacts

Florence THINZILAL

05 46 87 85 34 – fthinzilal@forum-marais-atl.com

Théo NORMAND

05 46 87 85 38 - TNormand@forum-marais-atl.com

www.forum-zones-humides.org/